



MICROFICHE N°

33828

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 1

CNDA 33825

PROJET ENSILAGE

NORD ET CENTRE - S U D

JANVIER 1970

D. P.A. N° 778

REPUBLIQUE TUNISIENNE

/ MINISTERE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION DE LA PRODUCTION

AGRICOLE

PROJET ENSILAGE

ORD ET ENTRE UD

---q---q---

JANVIER 1970

N° D. P.A. 778

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE /

Projet Ensilage

Nord et Centre - Sud

Les précipitations abondantes de l'automne dans le Centre et le Sud, la bonne pluviométrie hivernale dans le Nord, laissent présager un fort développement de la végétation au printemps, et en particulier de fortes poussées de mauvaises herbes dans les cultures, les jachères, etc Ces mauvaises herbes doivent normalement être détruites - mais il serait dommage de les détruire sans essayer d'en tirer parti pour les animaux qui manquent fréquemment de fourrages et qui ne pourront pas cette année pâturer la totalité des surfaces enherbées. On doit s'attendre en effet à un excédent de matière verte au printemps, par rapport aux capacités d'absorption des animaux. Il a donc paru intéressant de chercher à ramasser le plus d'herbes possibles pour constituer sous forme d'ensilage, des réserves susceptibles d'être conservées quelques années, et pour obtenir les quantités d'ensilage nécessaires au programme d'engraissement pour l'année 1970. Mais il est primordial pour que ce projet puisse être réalisé, que les surfaces les plus enherbées ne soient pas pâturées pendant l'hiver. Elles doivent dès maintenant être réservées pour les ensilages de printemps.

Il faut en effet, pour réussir l'ensilage procéder le plus rapidement possible au remplissage des fosses. Il est donc nécessaire d'avoir une forte densité d'herbes sur les parcelles, justifiant le plus souvent possible le fauchage mécanique ou à la faux. Pour cette raison, le désherbage manuel des céréales n'est pratiquement pas susceptible de permettre la réalisation d'un ensilage. Le seul désherbage fournit en effet une faible quantité d'herbes, qui n'est pas susceptible de remplir une fosse. Il ne peut donc y avoir ensilage que si l'on dispose d'une autre source de matière verte. Or celle-ci n'est récoltée qu'en Mars-Avril, alors que le désherbage

des céréales doit être achevé au plus tard le 15 Mars. On ne dispose donc que d'une période de temps très courte pendant laquelle l'herbe otée des blés est récupérable pour l'ensilage.

Par contre l'intervention est plus facile dans les plantations et les jachères.

I - Programme du Centre-Sud

1 - Surfaces disponibles

Les surfaces retenues dans les divers Gouvernorats correspondent aux parcelles les plus enherbées, susceptibles de fournir à l'hectare en moyenne 3 tonnes d'ensilage et 1 tonne de foin. Elles sont estimées à 38.700 hectares, ventilés de la façon suivante :

Gouvernorat de Sousse	:	6.450 Ha
Kairouan	:	9.650 Ha
Sfax	:	6.450 Ha
Gafsa	:	5.150 Ha
Kasserine	:	7.750 Ha
Le Kef (Sud)	:	3.250 Ha

2 - Normes techniques

Les normes d'emploi sont les suivantes :

Pour l'ensilage : pour 600 tonnes d'ensilage, creusage de 3 fosses de 300 m³ = 900 jours ; opérations d'ensilage proprement dite : 1.300 jours.

Pour le foin : toutes opérations : 900 jours/ Ha pour 200 tonnes
Cette production correspond à 200 hectares - On a donc en moyenne un emploi de : 15,5 jours / Ha

3 - Ventilation de l'emploi par Gouvernorat

Gouvernorat de Sousse	:	100.000 journées
Gouvernorat de Kairouan	:	150.000 journées
Sfax	:	100.000 journées
Gafsa	:	80.000 journées
Kasserine	:	120.000 journées
Le Kef (Sud)	:	50.000 journées
		=====
TOTAL	:	600.000 Journées

4 - Mise en oeuvre du programme

La constitution de ces réserves d'ensilage vise non à assurer l'alimentation du troupeau pendant cette campagne, mais à constituer des réserves de sauvegarde du bétail pour les prochaines années. Il s'agit donc d'un projet d'intérêt général qui sera mis en oeuvre par les Coopératives Régionales d'Elevage et réalisé par les chantiers d'assistance régionaux. Les ouvriers de ces chantiers étant rémunérés sur la base de 0,230 D et 2,5 kilos de semoule par jour, les besoins en crédits et en semoule, par gouvernorat sont donc les suivants :

		<u>Crédits</u>	<u>Semoule</u>
Gouvernorat de	Sousse :	23.000	250
	Kairouan :	34.500	375
	Sfax :	23.000	250
	Gafsa :	18.400	200
	Kasserine:	27.600	300
	Le Kef :	11.500	125
		=====	=====
	Total :	138.000 Dinars	1.500 Tonnes

II - Programme du Nord

La zone céréalière du Nord et la zone d'élevage comprennent 1.400.000 Ha. On estime que seules les grandes et moyennes exploitations ainsi que les terres domaniales sont intéressées par le projet, soit 700.000 hectares. Sur ces 700.000 hectares, 10 % des terres domaniales et 25 % de terres privées ne sont pas intéressées (pas d'élevage, éloignement trop grand, etc ...). On est donc amené à prendre en considération 570.000 hectares au total sur lesquels l'occupation du sol est la suivante :

<u>Cultures</u>	<u>T. Domaniales</u>	<u>T. privées</u>	<u>Total</u>
Céréales	124.000	136.000	260.000
Vesce-Avoine	36.000	10.000	46.000
Légumineuses	18.000	11.000	29.000
Jachère	10.000	97.000	107.000
Plantations	48.000	25.000	73.000
Parcours non semés	13.000	19.000	32.000
Parcours semés	18.000	-	18.000
Marafichage etc ...	3.000	2.000	5.000
			=====
Total :	270.000	300.000	570.000

Le projet portant uniquement sur la récupération des herbes hors production fourragère normale, les surfaces à prendre en considération sont celles des céréales, des légumineuses, des jachères et des plantations.

- a) dans les plantations - Seules sont prises en compte celles susceptibles de donner au moins 6.000 kilos de matière verte à l'hectare. En dessous de cette production, les frais de ramassage des mauvaises herbes seraient excessifs. Compte tenu de l'enherbement et compte tenu surtout du fait que les bons arboriculteurs n'attendent pas que les herbes soient hautes avant de nettoyer leurs plantations, la surface à prendre en considération est de l'ordre de 17 % des plantations (12.700 Ha).
- b) dans les jachères - Compte tenu des pâtures faites par les troupeaux et des travaux préparatoires faits au printemps la surface estimée récupérable est de l'ordre de 5 % des jachères, soit 5.000 hectares avec un rendement de 5.000 kilos/Ha de matière verte
- c) dans les légumineuses - Les binages manuels sur la ligne peuvent permettre de récupérer pour l'ensilage 10 % de la surface, soit 3.000 Ha environ avec une production de 1.000 kilos/ha de matière verte.
- d) dans les céréales - Compte tenu de la surface désherbée par voie chimique et compte tenu surtout du laps de temps très court pendant lequel les herbes arrachées à la main peuvent être ensilées, la surface récupérable est de l'ordre de 5 % de la surface semée soit 12.500 hectares avec un rendement en matière verte de 500 kilos/Ha.

En résumé, on peut espérer obtenir, en tonnes d'ensilage :

plantations :	12.000 Ha x 4,8 tonnes	=	61.000 Tonnes	} = 80.000 T.
jachère	: 5.000 Ha x 4,0 tonnes	=	20.000 tonnes	
légumineuses:	3.000 Ha x 0,8 Tonnes	=	2.000 Tonnes	
Céréales	: 12.500 Ha x 0,4 tonnes	=	5.000 Tonnes	

1) Normes Techniques

Pour 600 tonnes d'ensilage : creusage de 3 fosses de 300 m³ =

= 900j.

ensilage proprement dit = 1.300j.

Total = 2.200j.

soit pour 88.000 tonnes d'ensilage 320.000 journées

2) Répartition par Gouvernorat

a) en pourcentage

<u>Gouvernorats</u>	<u>Plantations</u>	<u>Jachère</u>	<u>Légumineuses</u>	<u>Céréales</u>	<u>Total</u>
Nabeul	20	10	10	10	
Bizerte	13	8	8	8	
Tunis	20	5	7	5	
Béja	30	30	35	35	
Jendouba	2	10	15	10	
Le Kef	15	37	25	32	
=====					
	100	100	100	100	

b) en tonnes d'ensilage

Nabeul	12.200	2.000	200	500	14.900
Bizerte	7.930	1.300	160	400	10.090
Tunis	12.200	1.000	140	250	13.590
Béja	18.300	6.000	700	1.750	26.750
Jendouba	1.220	2.000	300	500	4.020
Le Kef	9.150	7.400	500	1.600	18.650
=====					
	61.000	20.000	2.000	5.000	88.000

c) en journées de main-d'oeuvre

Gouvernorats	Plantations	Jachère	Légumineuses	Céréales	Total	Total arrondi
Nabeul	44.700	7.350	735	1.850	54.635	54.000
Bizerte	29.055	5.880	590	1.480	37.005	37.000
Tunis	44.700	33.675	510	925	49.810	49.000
Béja	67.050	2.050	2.570	6.475	78.145	78.000
Jendouba	4.470	7.350	1.100	1.850	14.770	14.000
Le Kef	33.525	27.195	1.845	5.920	68.485	68.000
=====						
Total :	223.500	73.500	7.350	18.500	322.850	320.000

3) Mise en oeuvre du programme Nord

Comme dans le Centre-Sud, la mise en oeuvre du projet est confiée aux Coopératives Régionales d'Elevage, mais son intervention peut prendre deux formes :

a) s'il s'agit de constitution de stocks de sauvegarde et de sécurité, ceux-ci sont faits par la coopérative régionale d'élevage avec les chantiers d'assistance régionaux, de la même façon que dans le Centre-Sud.

b) s'il s'agit d'ensilage pour l'engraissement, la coopérative régionale d'élevage contacte les exploitants intéressés et met à leur disposition 0,230 D et 2,5 kilos de semoule par journée de travail fournie, à charge pour l'exploitant de distribuer cette somme et cette semoule aux ouvriers et de compléter lui-même ce salaire pour obtenir le salaire minimum-légal, soit 0,165 D (par journée de travail) fourni par l'exploitant. La coopérative régionale d'élevage contrôle que l'utilisation de ces fonds correspond bien au creusage des fosses et à la réalisation de cet ensilage. L'exploitant quant à lui s'engage à utiliser cet ensilage pour l'engraissement de jeunes animaux conformément au projet engraissement d'agneaux et de taurillons.

4) Besoins en crédits

Sur la base de 0,230 D et de 2,5 kilos de semoule par journée de travail les besoins par gouvernorat seront les suivants :

		<u>Dinars</u>	<u>Semoules</u>
Gouvernorat de Nabeul	:	12.420	135
Bizerte	:	8.500	92,5
Tunis	:	11.270	122,5
Béja	:	22.540	345
Jendouba	:	3.220	35
Le Kef	:	15.640	170
=====			
Total :		73.600 Dinars	800 Tonnes

III - Récapitulation par Gouvernorat

Gouvernorats	Journées	Besoin en Crédits	Besoins en semoules (tonnes)
Nabeul	54.000	12.420	135
Bizerte	37.000	8.510	92,5
Tunis	49.000	11.270	122,5
Béja	98.000	22.540	345
Jendouba	14.000	3.220	35
Le Kef	68.000	15.640	170
Total Nord	320.000	73.600	800
Sousse	100.000	23.000	250
Kairouan	150.000	34.500	375
Sfax	100.000	23.000	250
Gafsa	80.000	18.400	200
Kasserine	120.000	27.600	300
Le Kef (Sud)	50.000	11.500	125
Total Centre-Sud :	600.000	138.000	1.500
=====			
Total Général :	920.000	211.000	2.300

FIN

9

VUES